

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation 28 août 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260903-CA202609-DEL6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026

***Nombre de conseillers***

en exercice 13  
présents 8 (+ 2 pouvoirs)  
votants 10

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

**LE TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

**Étaient présents** : M. Didier REVEAU ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Angélique GOURAUD ; Mme Marie-Carmen BOUVIER ; M. René JUSTICE ; M. Georges BERCY.

**Excusés** :

Mme Patricia EDET  
Mme Sylvie SEQUEIRA

(Pouvoir donné à Mme Sylvie LEMOINE)  
(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)

**Absents** :

M. Christophe BISI  
Mme Eliane LELONG  
Mme Marine BOUCHARD

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**RENOUVELLEMENT D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE POUR DES MISSIONS  
D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU SEIN DU SERVICE AUTONOMIE À  
DOMICILE – BRANCHE « AIDE »**

Le Conseil d'administration ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;  
**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
**VU** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre le Service Autonomie à Domicile et le Département de la Sarthe ;  
**VU** le rapport présenté par Monsieur le Président.

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du CPOM conclu avec le Département de la Sarthe, le Service Autonomie à Domicile a mis en place une action d'accompagnement social destinée aux personnes seules et isolées

**CONSIDÉRANT** que cette action permet d'assurer des interventions régulières auprès de personnes nécessitant un accompagnement social complémentaire aux prestations habituellement proposées par le service.

**CONSIDÉRANT** que le bilan des interventions réalisées précédemment s'est révélé positif et qu'il apparaît opportun de poursuivre cette action.

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé de poursuivre cette mission et de la confier à Madame Méline COURTOIS, agente titulaire relevant du cadre d'emplois des aides-soignants et exerçant au sein du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

**CONSIDÉRANT** que cette activité accessoire serait exercée du **7 septembre 2026 au 6 septembre 2027**, selon un planning défini par la responsable du Service Autonomie à Domicile, dans la limite de **80 heures maximum** sur cette période.

**CONSIDÉRANT** que la rémunération de cette activité est fixée à 28,50 € brut par heure effectivement réalisée.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le renouvellement de l'activité accessoire d'accompagnement social au sein du Service Autonomie à Domicile – branche « Aide » de La Ferté-Bernard.
- **CONFIE** cette mission à Madame **Méline COURTOIS**, pour la période du **7 septembre 2026 au 6 septembre 2027**, selon un planning défini par la responsable du Service Autonomie à Domicile, dans la limite de **80 heures maximum** sur cette période.
- **FIXE** la rémunération de cette activité accessoire à 28,50 € brut par heure effectivement réalisée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention relative à cette activité accessoire ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Sylvie LEMOINE



Le Président

Didier REVEAU



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, par courrier ou par dépôt au greffe.*